



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Bureau international
d'éducation

UNESCO/BIE/C.68/3
Genève, 25 novembre 2018
Original : anglais

**SOIXANTE-HUITIÈME SESSION
DU CONSEIL DU BUREAU INTERNATIONAL D'ÉDUCATION**

Genève, 6 décembre 2018

PROJET DE PROGRAMME D'ACTIVITÉS ET BUDGET 2019

Table des matières

I. Cadre de programmation

II. Résultat escompté 1 du BIE, contribuant à l'axe d'action 1 [résultats escomptés 1, 6, 7 et 8], ainsi qu'aux cibles 4.1, 4.2, 4.4 et 4.7 de l'ODD 4, et à l'ODD 5

Renforcement de la capacité des États membres d'assurer de manière équitable une éducation et un apprentissage de qualité et adaptés au développement grâce à des curricula, un enseignement, un apprentissage, des évaluations et un système global efficaces (fonction normative, fonction de laboratoire d'idées et fonction de renforcement des capacités).

III. Résultat escompté 2 du BIE, contribuant à l'axe d'action 2 [résultat escompté 10]

Renforcement des capacités de recherche, d'analyse prospective et d'anticipation des États membres en ce qui concerne le curriculum, l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation, et renforcement de la capacité d'assurer le suivi de la réalisation des cibles des objectifs de développement durable sur la base de données probantes (fonction de centre d'information et d'échange et fonction de leadership intellectuel).

IV. Développement institutionnel et organisationnel (renforcement des capacités du BIE en vue d'atteindre les résultats escomptés 1 et 2)

(Fonction de renforcement des capacités)

V. Budget

I. Cadre de programmation

Introduction

Le présent document définit le programme d'activités et le budget du BIE pour l'année 2019, lesquels seront présentés à la 68^e session du Conseil du BIE pour examen et approbation. Comme le veut la tradition, les activités proposées se fondent sur le mandat de l'UNESCO, ses fonctions essentielles, les documents C/4 et C/5, les axes d'action, les résultats escomptés, la Stratégie du secteur pour la période 2014-2021 et la Stratégie relative au statut de centre d'excellence du BIE.

En 2019, le BIE continuera de renforcer sa contribution à la réalisation des objectifs essentiels de l'objectif de développement durable (ODD) 4 et de l'agenda Éducation 2030, à savoir : 1) garantir une éducation et des résultats d'apprentissage de meilleure qualité et plus équitables ; 2) garantir l'équité de l'éducation ainsi que des possibilités, des processus et des résultats d'apprentissage ; et 3) faire en sorte que l'éducation et l'apprentissage soient adaptés au développement. Pour ce faire, le BIE s'appuiera sur la vaste base d'instruments normatifs et opérationnels élaborés en 2017 et en 2018. Il contribuera également à la réalisation et au suivi des cibles de l'ODD 4, en étroite collaboration avec l'unité responsable du Rapport mondial de suivi sur l'éducation, l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) et d'autres structures de l'UNESCO.

Grâce à l'engagement et au soutien solide du Conseil, le BIE maintiendra et renforcera sa contribution à la production des biens publics mondiaux exigeant un financement direct dans le cadre du rôle normatif joué par l'UNESCO dans le monde. Il poursuivra également sa contribution essentielle et constante au Rapport mondial de suivi sur l'éducation et à la production, par l'ISU, des biens publics mondiaux nécessaires au suivi de la réalisation des cibles de l'ODD 4.

Les activités proposées sont axées sur les domaines programmatiques à moyen terme (2014-2021). Elles tiennent compte des difficultés liées à la mobilisation de ressources, dans laquelle le personnel investit beaucoup de temps et d'efforts. Ces difficultés font partie intégrante du contexte actuel du BIE. Elles compromettent fortement la capacité du BIE de contribuer à la réalisation des objectifs essentiels de l'ODD 4 : la contribution du BIE serait en effet nettement supérieure s'il jouissait d'une situation financière saine.

Innovation et leadership dans le domaine du curriculum, de l'enseignement, de l'apprentissage et de l'évaluation (fonction normative) : ce domaine programmatique promeut la mise en œuvre du nouveau paradigme curriculaire et le repositionnement consécutif du curriculum afin de faire en sorte qu'il soit pertinent au regard du développement futur, de la 4^e révolution industrielle et des autres transformations à venir, ainsi qu'au regard de l'ODD 4 et de l'agenda Éducation 2030. Il met l'accent sur la fourniture d'orientations opérationnelles concernant les sept autres dimensions abordées par le BIE dans le cadre du repositionnement du curriculum.

Principaux enjeux actuels en matière de curriculum, d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation (fonction de laboratoire d'idées) : ce domaine programmatique a pour objectif de mettre au point des prototypes, de définir des directives et des cadres, de mener des études et d'élaborer des stratégies innovantes dans les domaines dans lesquels la demande est élevée et dans lesquels les États membres ont peu d'expérience et/ou dans lesquels ils n'obtiennent pas les résultats escomptés.

Renforcement systémique de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage et de leur adéquation au développement (fonction de renforcement des capacités) : ce domaine programmatique met l'accent sur le renforcement des capacités des États membres, en vue de renforcer l'efficacité de leur système éducatif respectif et de favoriser ainsi la mise en œuvre effective des curricula.

Production et gestion des connaissances en matière de curriculum, d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation (fonction de centre d'information et d'échange) : ce domaine programmatique vise à améliorer sur le fond et la forme l'accès aux données probantes nécessaires pour orienter la conception et le développement du curriculum ainsi que l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation conformément aux exigences qui découlent de l'ODD 4, de l'agenda Éducation 2030, du XXI^e siècle et de la 4^e révolution industrielle. Concrètement, le BIE s'attache à renforcer sa fonction de transmission des connaissances en vue de combler l'écart entre les connaissances produites et leur utilisation, en mettant l'accent sur : 1) le curriculum et la pertinence de l'éducation au regard du développement ; et 2) les sciences de l'apprentissage et leur application dans l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation. Le BIE s'attache également à améliorer la transmission matérielle et virtuelle des résultats des recherches innovantes aux praticiens concernés.

Rôle de leadership dans le dialogue mondial sur le curriculum et l'apprentissage (fonction de leadership intellectuel) : ce domaine programmatique vise à soutenir le leadership intellectuel du BIE et le dialogue mené au niveau mondial dans ses domaines de compétence, comme par exemple au sujet des implications conceptuelles et opérationnelles des ODD en général et de l'ODD 4 en particulier pour les processus de conception et de développement du curriculum et leurs résultats. L'encadrement de ce dialogue permet également au BIE de renforcer son statut de centre d'excellence dans le domaine du curriculum et des questions connexes, de même que sa contribution indispensable à la réalisation de l'ODD 4.

Développement institutionnel et organisationnel (fonction de renforcement des capacités) : ce domaine programmatique a pour objectif de renforcer les capacités du BIE afin qu'il soit à même d'accomplir sa mission.

II. Résultat escompté 1 du BIE, contribuant à l'axe d'action 1 [résultats escomptés 1, 6, 7 et 8], ainsi qu'aux cibles 4.1, 4.2, 4.4 et 4.7 de l'ODD 4, et à l'ODD 5

Renforcement de la capacité des États membres d'assurer de manière équitable une éducation et un apprentissage de qualité et adaptés au développement grâce à des curricula, un enseignement, un apprentissage, des évaluations et un système global efficaces (fonction normative, fonction de laboratoire d'idées et fonction de renforcement des capacités).

En 2019, le BIE continuera de mettre l'accent sur sa fonction normative et sa fonction de leadership intellectuel. Ces fonctions jouent un rôle stratégique dans le renforcement de la visibilité du BIE et de son statut de centre d'excellence, et, en conséquence, de la réalisation de l'axe d'action 1 et des ODD 4 et 5. Dans le cadre de ses fonctions normative, de laboratoire d'idées et de renforcement des capacités des États membres, le BIE continuera d'encadrer le dialogue mondial sur l'élaboration d'un curriculum fondé sur les compétences et adapté au développement futur et à la 4^e révolution industrielle pour la prochaine génération et les apprenants du milieu du siècle. Pour ce faire, il se fondera sur les principes normatifs définis par ses soins et validés par diverses instances dans chacune des régions de l'ONU et par les chefs de file de ce domaine dans le monde.

Le BIE s'emploiera ainsi : à poursuivre l'élaboration de documents normatifs ; à élaborer des curricula innovants dans des domaines émergents tels que les neurosciences de l'apprentissage et les technologies futures ; à fournir (à condition qu'elle soit entièrement remboursée) une assistance technique personnalisée aux États membres qui s'efforcent de passer à un curriculum fondé sur les compétences ; et à élaborer des guides opérationnels permettant d'aligner les curricula nationaux sur les tendances actuelles et futures. Le BIE aidera les États membres à analyser leur système éducatif et leurs services liés à la protection et à l'éducation de la petite enfance, qui constituent le fondement de leur développement et de leur prospérité.

Activités proposées (fonction normative)	Objectifs proposés	Impact attendu	Risques et atténuation
1. Renforcer la fonction normative et la fonction de leadership intellectuel du BIE en tant que centre d'excellence dans le domaine du curriculum, de l'apprentissage et des questions connexes (conformément aux cibles 4.1 et 4.7 et au moyen de mise en œuvre visé au paragraphe 4.c de l'ODD 4, ainsi qu'aux points 1, 6, 8 et 10 de l'axe d'action 1)			
<ul style="list-style-type: none"> • Préparer le document normatif sur les curricula qui favorisent l'apprentissage tout au long de la vie. • Finaliser les travaux sur les compétences liées à des domaines spécifiques, en commençant par les STEM. • Mettre en place et lancer officiellement l'Observatoire mondial des curricula et son comité de travail technique. • Mettre à jour le Glossaire des termes relatifs au curriculum du BIE. • Poursuivre la publication des <i>Réflexions en cours</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> • Finaliser le document, organiser des consultations y relatives et le diffuser. • Définir les compétences liées à trois branches des STEM dans l'enseignement primaire et secondaire. • Faire en sorte que l'Observatoire mondial des curricula et son comité de travail technique soient pleinement opérationnels. • Mettre à jour le Glossaire et le traduire en arabe. • Publier huit numéros de la série <i>Réflexions en cours</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les connaissances pratiques des pays partenaires concernant l'élaboration de curricula qui favorisent l'apprentissage tout au long de la vie. • Définir les compétences spécifiques qui orienteront le processus de contrôle de la qualité et la définition des rubriques d'évaluation. • Renforcer la capacité d'anticipation dans le domaine du curriculum. • Harmoniser l'utilisation des termes techniques relatifs au curriculum dans les pays arabes et parmi les partenaires actifs dans ce domaine. • Maintenir le leadership intellectuel du BIE. • 	<ul style="list-style-type: none"> • Le manque de fonds reste un risque important. • Les importants efforts de mobilisation de ressources risquent de continuer d'accaparer l'attention stratégique de la directrice.
2. Proposer des formations sur le curriculum et l'apprentissage par le biais de programmes mondiaux de maîtrise et de cours personnalisés (conformément à la cible 4.1 et au moyen de mise en œuvre visé au paragraphe 4.c de l'ODD 4, ainsi qu'aux points 1 et 6 de l'axe d'action 1)			
<ul style="list-style-type: none"> • Finaliser et lancer le programme mondial de maîtrise du BIE (en fonction de la disponibilité des fonds nécessaires). • Mettre en place un comité en charge du contrôle de la qualité pour les cours qui ont été confiés aux universités partenaires (en fonction de la disponibilité des fonds nécessaires). • Négocier les modalités du processus de contrôle de la qualité avec les universités partenaires. • Soutenir la mise en place de cours personnalisés entièrement financés par les États membres. 	<ul style="list-style-type: none"> • La première édition du programme doit pouvoir être lancée en janvier 2020. • Le comité doit pouvoir commencer ses travaux en 2020. • Signer un accord avec au moins deux universités partenaires. • Élaborer et mettre en place des cours sur demande uniquement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer de renforcer le leadership technique dans le domaine du curriculum parmi les États membres. • Continuer de renforcer la pertinence des programmes de formation du BIE. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les États membres peuvent attendre du BIE qu'il propose des bourses d'études à leurs étudiants, ce qui pourrait compromettre le succès des formations proposées puisque le que le BIE n'a pas prévu de le faire. <ul style="list-style-type: none"> ○ Atténuation du risque : le BIE doit s'assurer que la qualité et la réputation des formations proposées sont des arguments suffisants. • Les universités partenaires peuvent être réticentes à se prêter à un contrôle de la qualité rigoureux. <ul style="list-style-type: none"> ○ Atténuation du risque : le BIE

			doit insister sur le fait qu'il se retirera du programme si aucun accord n'est obtenu concernant le contrôle de la qualité.
3. Poursuivre l'apport d'une assistance technique (à condition qu'elle soit entièrement remboursée) sur demande (conformément aux points 1, 6, 7 et 8 de l'axe d'action 1)			
<ul style="list-style-type: none"> Fournir une assistance technique sur demande mais uniquement si cette assistance est entièrement remboursée. 	<ul style="list-style-type: none"> Fournir une assistance technique selon les conditions fixées. 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les capacités techniques des États membres par le biais du transfert de compétences. 	<ul style="list-style-type: none"> Le fait d'insister sur la nécessité de rembourser l'intégralité des coûts de l'assistance technique pourrait continuer de réduire l'implantation géographique du BIE. <ul style="list-style-type: none"> Atténuation du risque : accroître la visibilité des programmes de formation par le biais de différents canaux de communication.
4. Continuer de fournir une assistance technique aux pays qui contribuent à renforcer la fonction de laboratoire d'idées du BIE en mettant en œuvre ses documents normatifs			
<ul style="list-style-type: none"> Fournir une assistance technique aux pays qui se sont portés volontaires pour mettre à l'essai et consolider les travaux normatifs du BIE sur les compétences mondiales futures. 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre l'apport d'une assistance technique dans un pays et commencer à en fournir une dans un second pays. 	<ul style="list-style-type: none"> Rendre opérationnels les travaux normatifs du BIE. 	
<ul style="list-style-type: none"> Fournir une assistance technique aux institutions qui se sont portées volontaires pour mettre à l'essai et consolider les travaux normatifs du BIE sur les compétences mondiales futures. 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre l'apport d'une assistance technique à une institution. 		
5. Renforcer les réseaux professionnels			
<ul style="list-style-type: none"> Ouvrir l'Observatoire mondial des curricula aux instituts universitaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Publier tous les trois mois un bulletin d'information sur l'Observatoire mondial des curricula. Créer une base de données qui recense les réformes curriculaires innovantes, en collaboration avec l'Observatoire mondial des curricula. 	<ul style="list-style-type: none"> Doubler le nombre de membres de l'Observatoire mondial des curricula. Renforcer la communication avec l'Observatoire mondial des curricula ainsi que la contribution de ses membres au bulletin d'information et la présentation, par ces derniers, de propositions de réformes curriculaires prometteuses 	

Activités proposées (fonction laboratoire d'idées)	Objectifs proposés	Impact attendu	Risques et atténuation
1. Renforcer les connaissances scientifiques des enseignants afin qu'ils soient mieux à même de faciliter l'apprentissage des élèves (conformément aux cibles 4.1 et 4.7 et au moyen de mise en œuvre visé au paragraphe 4.c de l'ODD 4, ainsi qu'aux points 1, 6 et 8 de l'axe d'action 1 et au point 10 de l'axe d'action 2)			
<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un curriculum à quatre niveaux afin de fournir aux praticiens les connaissances nécessaires sur les neurosciences de l'apprentissage. • Faciliter l'adaptation du curriculum au contexte culturel de deux pays partenaires. • Désigner les chercheurs principaux du BIE actifs dans le domaine des neurosciences de l'apprentissage qui mettront le curriculum à l'essai et formeront les formateurs d'enseignants dans les pays partenaires. • Mettre à l'essai le premier niveau du curriculum. 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer les quatre niveaux du modèle de curriculum, en définissant le programme d'études pour chaque cours. • Adapter le premier niveau du curriculum au contexte culturel de deux pays. • Désigner le personnel du BIE qui dispensera la formation, et définir les normes relatives à la mise en œuvre de la formation au sein des institutions partenaires. • Mettre à l'essai le premier niveau de formation dans des institutions données de deux pays partenaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer une formation pédagogique initiale en tant que bien public mondial pouvant être adapté et utilisé par les États membres. • Renforcer les connaissances techniques d'un échantillon d'enseignants sur les neurosciences de l'apprentissage. • Renforcer la capacité d'institutions données des États membres d'intégrer et de mettre en œuvre cette formation, par le biais du transfert de compétences. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les États membres pourraient hésiter à adapter la formation à leur contexte en raison du nombre de cours qui s'ajouteraient alors à leur curriculum. <ul style="list-style-type: none"> ○ Atténuation du risque : organiser un sondage sur la formation. • Les États membres pourraient hésiter à adapter leur curriculum en raison de la controverse autour des neurosciences de l'apprentissage. <ul style="list-style-type: none"> ○ Atténuation du risque : poursuivre les efforts relatifs au renforcement et à la confirmation du rôle des neurosciences de l'apprentissage dans le curriculum actuel et futur des enseignants.
2. Renforcer la capacité des États membres d'élaborer et de mettre en œuvre des curricula qui tiennent compte des principaux enjeux actuels (conformément aux cibles 4.1 et 4.7 et au moyen de mise en œuvre visé au paragraphe 4.c de l'ODD 4, ainsi qu'aux points 1, 6 et 8 de l'axe d'action 1 et au point 10 de l'axe d'action 2)			
<ul style="list-style-type: none"> • Définir les modules types d'un curriculum relatif à l'enseignement des technologies aux niveaux primaire et secondaire, de façon à ce que les États membres puissent les adapter et les intégrer dans leur curriculum relatif aux STEM. • Améliorer la qualité et les aspects techniques des curricula nationaux relatifs aux STEM afin de les aligner sur les compétences futures. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les modules types d'un curriculum relatif à l'enseignement des technologies aux niveaux primaire et secondaire doivent être prêts à être adaptés. • Les modules adaptés doivent être prêts à être mis à l'essai. • Évaluer le curriculum relatif aux STEM d'un pays partenaire et formuler des propositions d'amélioration. 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la capacité de deux pays partenaires d'intégrer l'enseignement des technologies dans leur curriculum relatif aux STEM. • Mettre à disposition des États membres deux curricula nationaux relatifs aux STEM qui sont fondés sur les bonnes pratiques et dont l'impact a été démontré. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les modules relatifs à l'enseignement des technologies pourraient se révéler obsolètes avant même qu'ils n'aient été mis en pratique. <ul style="list-style-type: none"> ○ Atténuation du risque : articuler les modules autour de projets durables fondés sur des technologies avancées plutôt qu'autour des technologies elles-mêmes.

3. Renforcer la capacité des enseignants de mettre en œuvre des curricula fondés sur les compétences (conformément aux points 1, 3, 6, 7 et 8 de l'axe d'action 1)			
<ul style="list-style-type: none"> Fournir une assistance technique dans le cadre de l'adoption de systèmes et de sous-systèmes d'enseignement, en utilisant un cadre d'analyse de la qualité de l'éducation générale mis à jour sur la base du document normatif 3 du BIE, qui promeut la transformation de l'enseignement et de l'apprentissage en vue de soutenir la mise en œuvre de curricula fondés sur les compétences. 	<ul style="list-style-type: none"> Transformer les sous-systèmes d'enseignement d'un État membre afin de favoriser la mise en œuvre effective de curricula fondés sur les compétences. Définir la méthodologie relative à l'application du cadre d'analyse de la qualité de l'éducation générale à des sous-thèmes donnés (par opposition à une application au système dans son ensemble). Un pays doit avoir analysé son système au moyen du cadre d'analyse de la qualité de l'éducation générale en prévision de la transition vers un curriculum fondé sur les compétences. 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la capacité des États membres de transformer l'enseignement et l'apprentissage en vue de mettre en place des curricula fondés sur les compétences et d'améliorer ainsi les bonnes pratiques. Renforcer les compétences des spécialistes d'un État membre par le biais du transfert de compétences. Donner aux États membres la possibilité d'utiliser la version mise à jour du cadre d'analyse de la qualité de l'éducation générale, afin de favoriser l'engagement de systèmes entiers dans le développement du curriculum de l'avenir. Renforcer la possibilité pour le BIE de participer aux analyses des systèmes réalisées par la communauté éducative mondiale. 	<ul style="list-style-type: none"> Les réformes systémiques sont difficiles à entreprendre et leurs résultats sont difficiles à évaluer. Les partenaires pourraient reculer devant la charge induite par le cadre d'analyse de la qualité de l'éducation générale avant, pendant ou après la phase d'examen ou de planification. <ul style="list-style-type: none"> Ce risque peut être atténué grâce à une communication efficace sur la charge induite par le cadre et sur sa haute valeur ajoutée, ainsi qu'à la simplification du processus sans pour autant le dépouiller. Les méthodologies proposées pourraient se révéler insuffisantes. Les solutions logicielles pourraient se révéler inadaptées à l'analyse des systèmes. <ul style="list-style-type: none"> Ce risque peut être atténué grâce à l'adoption d'une approche graduelle prévoyant la mise à l'essai des méthodologies et des solutions logicielles.
<ul style="list-style-type: none"> Mener des discussions et élaborer la version 2.0 du cadre d'analyse de la qualité de l'éducation générale sur la base des documents normatifs élaborés par le BIE depuis la première version, des expériences relatives à l'utilisation de celle-ci, des outils connexes actuellement disponibles et des fonctionnalités qui sont exigées à l'heure actuelle dans le cadre de l'élaboration des politiques ou qui le seront à l'avenir. 	<ul style="list-style-type: none"> Trois pays doivent avoir effectué une enquête de suivi concernant le cadre d'analyse de la qualité de l'éducation générale dans le cadre de l'élaboration de la version 2.0 de celui-ci. Élaborer une version électronique du cadre d'analyse de la qualité de l'éducation générale 2.0. Définir un système de codification pour le système de documentation. 		
4. Renforcer la capacité des États membres de mettre en place des systèmes holistiques de protection et d'éducation de la petite enfance (conformément à la cible 4.2 de l'ODD 4 et aux points 1, 3 et 8 de l'axe d'action 1)			
<ul style="list-style-type: none"> Planifier, négocier, élaborer et mettre à l'essai un indice relatif au développement holistique de la petite enfance fondé sur les indicateurs y relatifs actuels, en vue d'évaluer l'adéquation des systèmes de protection et d'éducation de la petite enfance aux niveaux individuel et systémique. 	<ul style="list-style-type: none"> Définir un indice relatif au développement holistique de la petite enfance qui soit décomposable, le mettre à l'essai, puis le soumettre pour consultation et validation. 	<ul style="list-style-type: none"> Mener une discussion avancée sur la définition de l'indice relatif au développement holistique de la petite enfance et sur la collecte des données nécessaires. Définir un indice uniforme afin de fournir aux individus et aux groupes un indicateur commun concernant la protection et l'éducation de la petite enfance. La littérature et les discussions mondiales 	<ul style="list-style-type: none"> La qualité et la quantité des données disponibles et des méthodes de collecte de données risquent de compromettre la définition d'un indice unique. <ul style="list-style-type: none"> Atténuation du risque : mettre à l'essai les valeurs de l'indice lors de la phase d'élaboration, puis adopter une approche graduelle de l'utilisation de
<ul style="list-style-type: none"> Élaborer la version suivante du prototype de système de protection et d'éducation de 	<ul style="list-style-type: none"> Trois pays doivent adapter et mettre en œuvre le prototype de système de 		

<p>la petite enfance, et orienter les discussions du secteur sur les fiches techniques autonomes.</p>	<p>protection et d'éducation de la petite enfance.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser une consultation formelle en ligne ou en présentiel. 	<p>relatives à la protection et à l'éducation de la petite enfance contribuent à promouvoir l'approche axée sur le <i>développement</i> des systèmes (qui remplace l'approche axée sur la <i>sensibilisation</i>) promue dans le prototype de système de protection et d'éducation de la petite enfance.</p>	<p>l'indice lors de la phase de mise à l'essai ; mettre l'accent sur les éléments les plus efficaces pour obtenir les données nécessaires au calcul de l'indice ; et définir des variables viables.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un système de saisie électronique afin de permettre une mise à jour rapide au fil de l'apparition de nouvelles ressources, de nouveaux éléments, de nouveaux outils et de nouvelles propositions communautaires concernant le prototype de système de protection et d'éducation de la petite enfance. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un système de saisie électronique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Planifier l'élaboration de politiques relatives à la protection et à l'éducation de la petite enfance dans le cadre de l'adoption, par certains États membres, de l'approche axée sur le développement et sur la défragmentation des systèmes promue dans le prototype de système de protection et d'éducation de la petite enfance. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'approche axée sur le développement des systèmes de protection et d'éducation de la petite enfance favorise la création de synergies et la mise en place d'activités plus adaptées mais elle risque de compromettre la flexibilité et l'autonomie des acteurs de ce domaine, une crainte qui pourrait nuire à son succès. <ul style="list-style-type: none"> ○ Atténuation du risque : rassembler les exemples de cas dans lesquels cette approche s'est révélée fructueuse par le biais du forum communautaire consacré à la protection et à l'éducation de la petite enfance.

III. Résultat escompté 2 du BIE, contribuant à l'axe d'action 2 [résultat escompté 10]

Renforcement des capacités de recherche, d'analyse prospective et d'anticipation des États membres en ce qui concerne le curriculum, l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation, et renforcement de la capacité d'assurer le suivi de la réalisation des cibles des objectifs de développement durable sur la base de données probantes (fonction de centre d'information et d'échange et fonction de leadership intellectuel).

Au cours des trois dernières années, la fonction de transmission des connaissances du BIE a pris de l'importance et a permis de renforcer sa fonction de centre d'information et d'échange. La prochaine étape consiste à dresser le bilan des progrès accomplis et à consolider le statut du BIE en tant que centre d'information et d'échange dans deux domaines interconnectés qui contribuent directement à la réalisation de l'ODD 4 : l'apprentissage et les neurosciences de l'apprentissage ; et les compétences futures et la pertinence du curriculum au regard du développement. Une plateforme unique, efficace et créative sera mise en place et constamment mise à jour afin d'inclure les résultats des dernières recherches et de les mettre à disposition d'une vaste base de praticiens et de responsables de l'élaboration des politiques. L'application de normes de qualité élevées et l'accroissement de la base de connaissances seront rendus possibles grâce à la conclusion de nouveaux partenariats avec des instituts de recherche prestigieux et au renforcement des partenariats existants. Le BIE continuera de produire des publications de qualité, telles que la revue *Perspectives*, qui est révisée par des pairs, et la série d'ouvrages du BIE sur le curriculum, l'apprentissage et l'évaluation. Un nouvel élan sera donné à la fonction de diffusion des connaissances du BIE par le biais du lancement (et des activités de communication connexes) de la version numérisée de la collection de manuels historiques et des archives du BIE.

Activités proposées (fonction de centre d'information et d'échange et fonction de leadership intellectuel)	Objectifs proposés	Impact attendu	Risques et atténuation
1. Renforcer et orienter la fonction de transmetteur des connaissances du BIE (conformément à la cible 4.1 de l'ODD 4, au point 1 de l'axe d'action 1 et au point 10 de l'axe d'action 2)			
<ul style="list-style-type: none"> S'appuyer sur les progrès accomplis à ce jour et renforcer la fonction de centre d'information et d'échange du BIE dans le domaine des sciences de l'apprentissage et de la pertinence du curriculum au regard du développement (en fonction de la disponibilité des fonds nécessaires). 	<ul style="list-style-type: none"> Le centre d'information et d'échange du BIE dans le domaine des neurosciences de l'apprentissage, dont la bibliothèque numérique et la plateforme de partage des connaissances, a été développé et est opérationnel. <ul style="list-style-type: none"> Au moins dix ressources ont été déposées sur la plateforme du BIE. 		
<ul style="list-style-type: none"> En collaboration avec des instituts de recherche de premier plan, continuer de mettre l'accent sur les neurosciences de l'apprentissage en tant que premier thème de l'initiative de transmission des connaissances (en fonction de la disponibilité des fonds nécessaires). 	<ul style="list-style-type: none"> Concrétiser les partenariats actuels en mettant en œuvre les accords institutionnels de façon à définir des plans d'action et à obtenir des résultats. <ul style="list-style-type: none"> Recevoir au moins cinq résultats de la part des partenaires actuels. Identifier et former de nouveaux partenariats. <ul style="list-style-type: none"> Signer au moins deux nouveaux accords institutionnels. 	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir et renforcer le leadership intellectuel du BIE en renforçant sa capacité de produire des connaissances pertinentes, de les gérer et de les diffuser et en garantissant la qualité de ses produits. 	<ul style="list-style-type: none"> Difficulté à sélectionner et à recruter du personnel spécialisé capable d'assurer le maintien du centre d'information et d'échange.
<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre la publication de la revue <i>Perspectives</i> sur des sujets pertinents au regard du mandat du BIE, en anglais, en arabe et en mandarin. 	<ul style="list-style-type: none"> Publier quatre numéros de la revue <i>Perspectives</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'accès à une vaste base de connaissances dans les deux domaines prioritaires, afin de permettre aux parties prenantes de l'éducation de rester à la pointe des avancées technologiques et scientifiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Ressources humaines et financières insuffisantes pour soutenir les activités de transmission des connaissances.
<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre la publication de la série d'ouvrages du BIE sur des sujets liés au curriculum, à l'apprentissage et à l'évaluation (en fonction de la disponibilité des fonds nécessaires). 	<ul style="list-style-type: none"> Publier un ouvrage dans le cadre de la série du BIE sur le curriculum, l'apprentissage et l'évaluation. 		
<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre la publication de la série <i>Pratiques éducatives</i> (en collaboration avec l'Académie internationale de l'éducation) sur des sujets pertinents au regard du mandat et de la mission du BIE (en fonction de la disponibilité des fonds nécessaires). 	<ul style="list-style-type: none"> Publier un livret au format numérique et au format papier dans le cadre de la série <i>Pratiques éducatives</i>. 		
2. Renforcer la fonction de diffuseur des connaissances du BIE (conformément à la cible 4.1 de l'ODD 4 et au point 10 de l'axe d'action 1)			

Activités proposées (fonction de centre d'information et d'échange et fonction de leadership intellectuel)	Objectifs proposés	Impact attendu	Risques et atténuation
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la publication d'alertes toutes les deux semaines tout en abordant de nouveaux thèmes et en améliorant la diffusion auprès des abonnés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Publier au moins vingt alertes (au rythme d'une toutes les deux semaines) et cinq condensés, en mettant l'accent sur les principaux domaines de compétence du BIE, c'est-à-dire le curriculum, l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation. 		
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la numérisation et le contrôle de la qualité de la collection de manuels historiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Finaliser la phase I du projet de numérisation du BIE. • Lancer l'interface publique du logiciel TIND. • Finaliser l'inventaire de la collection de manuels historiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le statut du BIE en tant que diffuseur des connaissances ainsi que son autorité dans le domaine du curriculum et des questions connexes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les consultants actifs dans le domaine de la diffusion des connaissances ne disposent que de contrats à court terme, ce qui menace la viabilité de l'obtention de résultats positifs. • Le lancement de la phase II du projet de numérisation exigera de conclure de nouveaux partenariats avec les donateurs.
<ul style="list-style-type: none"> • Accroître la portée de la fonction de centre d'information et d'échange et de la fonction de diffusion des connaissances du BIE, et plus particulièrement la visibilité des collections spéciales du BIE et l'accès du public à ces dernières (en fonction de la disponibilité des fonds nécessaires). 	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer des expositions, des articles, des présentations, des événements spéciaux, etc., en vue de promouvoir et de diffuser les collections du BIE et d'encourager le lancement de recherches de qualité sur des sujets connexes. <ul style="list-style-type: none"> ○ Organiser au moins un événement. • Renforcer les fonctions principales du Centre de documentation, telles que la fourniture de services de recherche et de référence, le catalogage et le stockage des nouvelles acquisitions, la gestion des publications électroniques et d'IBEDOCS, la coordination des informations diffusées, et la préservation des documents issus des collections. 		<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté à obtenir les fonds nécessaires pour couvrir la souscription annuelle conclue auprès de TIND. • Difficulté à trouver et à recruter des personnes qui parlent les différentes langues nécessaires pour terminer l'inventaire de la collection de manuels historiques, un processus qui pourrait se révéler plus long que prévu.
<ul style="list-style-type: none"> • Superviser la révision, la traduction et la publication du Glossaire des termes relatifs au curriculum du BIE et en contrôler la qualité (en fonction de la 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer considérablement le caractère actuel et la qualité du Glossaire. 		<ul style="list-style-type: none"> • Un processus de consultation réunissant des spécialistes du curriculum et d'autres parties prenantes de l'éducation doit être

Activités proposées (fonction de centre d'information et d'échange et fonction de leadership intellectuel)	Objectifs proposés	Impact attendu	Risques et atténuation
disponibilité des fonds nécessaires).			mis en place dans le cadre de la révision du Glossaire.
3. Renforcer la capacité de gestion des connaissances du BIE (conformément à la cible 4.1 de l'ODD 4 et au point 10 de l'axe d'action 2)			
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la mise en place de portails permettant de conserver et de communiquer les connaissances produites et/ou diffusées par le BIE (en fonction de la disponibilité des fonds nécessaires). • Poursuivre le cycle de conférences <i>Learning Series</i> du BIE, c'est-à-dire les conférences et les ateliers organisés au siège du BIE sur des thèmes pertinents et ouverts à la Genève internationale (sous réserve de la disponibilité des fonds nécessaires). 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et mettre en service une nouvelle plateforme informatique comportant un portail vers les centres d'information et d'échange du BIE. • Organiser au moins deux événements dans le cadre du cycle de conférences <i>Learning Series</i> du BIE. 	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître l'efficacité de la gestion des connaissances du BIE. 	<ul style="list-style-type: none"> • Du personnel spécialisé (tel qu'un responsable informatique chargé de gérer, de maintenir et de mettre à jour les centres d'information et d'échange et les bibliothèques numériques du BIE ; et un spécialiste de la communication chargé de la production et de la gestion des nouvelles) doit être recruté. • Le BIE est confronté à une grave pénurie de ressources humaines, laquelle pourrait compromettre la qualité et la mise en service en temps voulu de sa nouvelle plateforme informatique.

IV. Développement institutionnel et organisationnel (renforcement des capacités du BIE en vue d'atteindre les résultats escomptés 1 et 2)

(Fonction de renforcement des capacités)

Le renforcement de la capacité du BIE de fournir des services est indispensable pour que ce dernier puisse contribuer à renforcer les capacités des États membres et d'autres parties prenantes. En 2019, le BIE continuera de renforcer sa capacité de fournir des services par le biais d'une stratégie multidimensionnelle axée sur le maintien et le renforcement de sa réputation de pertinence et d'excellence. Les différentes dimensions de la stratégie comprendront la collaboration avec des individus et des organisations de renommée mondiale, la fourniture de produits et de services élaborés, le recrutement, la marque, la communication avec les publics externes, l'utilisation stratégique du pouvoir de mobilisation du BIE, ainsi que le maintien et le renforcement de sa présence au sein des instances mondiales qui jouent un rôle dans la réalisation de l'ODD 4.

Activités proposées (fonction de renforcement des capacités)	Objectifs proposés	Impact attendu	Risques et atténuation
1. Améliorer l'image extérieure et la marque du BIE			
<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre la publication annuelle du magazine <i>IBE In Focus</i> tout en donnant davantage la parole aux clients et aux partenaires et en le mettant à disposition dans des endroits stratégiques (sous réserve de la disponibilité des fonds nécessaires). 	<ul style="list-style-type: none"> Publier le magazine <i>IBE In Focus</i> au format papier et au format électronique, et le mettre à disposition dans des endroits stratégiques. 		
<ul style="list-style-type: none"> Accroître la visibilité et le leadership intellectuel du BIE. 	<ul style="list-style-type: none"> Prononcer une allocution liminaire dans le cadre de quatre événements mondiaux majeurs. Jouer un rôle important dans le cadre de deux conférences internationales offrant une visibilité importante au BIE (p.ex. commissions présidentielles, séances clés, etc.). Signer un accord de collaboration avec deux instituts universitaires prestigieux. 		
<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre la consolidation de la nouvelle marque et de la communication du BIE à travers les différents canaux à sa disposition. 	<ul style="list-style-type: none"> Remanier les banques de ressources et les brochures. 		
<ul style="list-style-type: none"> Étendre et authentifier les travaux du BIE grâce à la collaboration avec des tiers. 	<ul style="list-style-type: none"> Former deux collaborations avec des tiers. 		
2. Renforcer la communication externe du BIE			
<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de communication visant à renforcer la visibilité du BIE en tant que centre d'excellence et à faire connaître ses activités, ses réalisations, ses progrès et ses résultats. 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre avancée de la stratégie de communication. 	<ul style="list-style-type: none"> Reconnaître le prestige du Réseau mondial du curriculum. Accroître le nombre de visites et l'utilisation des différents canaux de communication du BIE. 	<ul style="list-style-type: none"> Le remaniement du site Internet pourrait freiner la hausse de son utilisation en tant que canal de communication clé, alors même qu'une bonne communication de la part du BIE se révèle cruciale. <ul style="list-style-type: none"> Atténuation du risque : s'assurer que les utilisateurs peuvent accéder aux ressources dont ils ont besoin par le biais des autres canaux de communication
<ul style="list-style-type: none"> Renforcer l'utilisation des canaux numériques pertinents, tels que le site Internet, les forums, les réseaux 	<ul style="list-style-type: none"> Finaliser le remaniement du site Internet. Accroître le nombre de publications sur les réseaux sociaux par le personnel du 	<ul style="list-style-type: none"> Accroître le nombre de références au BIE dans la littérature éducative mondiale. 	

Activités proposées (fonction de renforcement des capacités)	Objectifs proposés	Impact attendu	Risques et atténuation
sociaux, les blogs, les courriels et les images.	BIE.		pendant toute la durée du processus de remaniement du site Internet.
3. Poursuivre les efforts visant à accroître et à diversifier les partenaires stratégiques du BIE			
<ul style="list-style-type: none"> Aligner la mobilisation de ressources sur les objectifs stratégiques, tels que la conclusion de partenariats avec des institutions civiques, des organismes régionaux, des États membres (sous la forme de contributions volontaires), des organismes issus du secteur privé et des fondations. 	<ul style="list-style-type: none"> Chaque membre du personnel du BIE de niveau P3 doit amener un nouveau partenaire financier disposé à fournir 500 000 dollars É.-U. par an pendant au moins deux ans. Chaque membre du personnel du BIE de niveau P4 ou P5 doit amener deux nouveaux partenaires financiers disposés à fournir 500 000 dollars É.-U. ou un partenaire financier disposé à fournir 1 million de dollars É.-U. par an pendant au moins deux ans. Chaque membre du personnel du BIE de niveau D doit amener deux nouveaux partenaires financiers disposés à fournir 1 million de dollars É.-U. par an pendant au moins deux ans. 	<ul style="list-style-type: none"> Accroître le nombre de programmes adaptés au mandat et à la mission du BIE et financés par des partenaires et/ou mis en place en collaboration avec des partenaires. 	<ul style="list-style-type: none"> La mobilisation de ressources risque de compromettre le programme d'activités du BIE et son statut de centre d'excellence car elle impose une pression constante à la directrice et aux membres du personnel, qui pourraient tous mettre en œuvre plus efficacement les activités si le contexte financier était plus sain. <ul style="list-style-type: none"> Atténuation du risque : mise en œuvre effective des piliers de la Stratégie de mobilisation de ressources du BIE.

V. Budget

PROJET DE CADRE BUDGETAIRE POUR 2 0 1 9

Compte Spécial BIE (Dollar US)

	Report budget 2018	SOURCES DE FINANCEMENT						RESERVES BIE 2018	Budget disponible
		Allocation financière UNESCO	IBRO	ECOLINT	Green Leaves Educ Foundation	SEYCHELLES			
I. Activités de programme									
I-1 Activités sous Résultats escomptés I	555 000			522 222	137 615		100 000	1 314 837	
PRINCIPAUX ENJEUX ACTUELS	555 000			522 222	137 615			1 214 837	
Renforcement des curricula de la petite enfance pour une éducation équitable et de qualité	410 000							410 000	
Mise en œuvre des compétences futures (ECOLINT)	145 000			522 222				667 222	
Renforcement des curricula de la formation pédagogique initiale et continue et de leur mise en oeuvre (Laos)					137 615			137 615	
INNOVATION ET LEADERSHIP DANS LE DOMAINE DU CURRICULUM							100 000	100 000	
Réformes novatrices des curricula nationaux (Assistance technique financée par les EM bénéficiaires)							50 000	50 000	
Cours de formation pour le renforcement du leadership technique dans le domaine du curriculum							50 000	50 000	
I-2 Activités sous Résultats escomptés II	40 000		60 000				120 000	220 000	
GESTION ET DIFFUSION DES CONNAISSANCES									
Recherches et Publications							60 000	60 000	
Diffusion des connaissances			60 000					60 000	
Developpement du site web du BIE et Communication							60 000	60 000	
Projet des manuels scolaires	20 000							20 000	
projet Archives historiques du BIE	20 000							20 000	
Total Activités programme (I)	595 000	0	60 000	522 222	137 615	0	220 000	1 534 837	
II. Organe Direction, Administration Générale et Développement Institutionnel									
Conseil et Bureau du Conseil du BIE							20 000	20 000	
Frais généraux de fonctionnement		308 352					31 648	340 000	
*Maintenance du bâtiment		95 000					0	95 000	
*Frais de fonctionnement		213 352					31 648	245 000	
Bureau de la Direction							150 000	150 000	
ORGANE DIRECTION, ADM. GÉN ET DÉV INSTITUTIONNEL (II)	0	308 352	0	0	0	0	201 648	510 000	
TOTAL (I) + (II)	595 000	308 352	60 000	522 222	137 615	0	421 648	2 044 837	
								0	
III. COUT DU PERSONNEL (III)	0	1 715 698	0	0	0	88 496	151 504	1 955 698	
Coût du personnel		1 715 698	0	0		88 496	151 504	1 955 698	
RESOURCES ESTIMEES 2019	595 000	2 024 050	60 000	564 000	150 000	100 000	573 152	4 066 202	
BUDGET ALLOUE 2019 (I+II+III)	595 000	2 024 050	60 000	522 222	137 615	88 496	573 152	4 000 535	
RESERVES ESTIMEES fin 2019	0	0	0	41 778	12 385	11 504	0	65 667	